

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 18/2023 - Crédit pour l'aménagement du jardin Rosalie de Constant au chemin de Courseboux à Cully

Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc désignée par le bureau est composée des membres suivants : Nathalie Pfeiffer, Candida da Silva, Jérôme Gygax (excusé), Thérèse Brand, Annigna Gerig (remplaçante) et Vivian Gaudin 1^{er} membre et rapporteur.

Elle s'est réunie le 13 novembre à la Maison Jaune présence de Madame Evelyne Marendaz Guignet, Municipale en charge du patrimoine bâti, qui a pu apporter des précisions sur un certain nombre de points et d'interrogations de la commission.

En préambule la commission souligne la pertinence d'un tel projet dans ce nouveau quartier à la forte densité. L'intégration d'un espace vert (non prévu par les architectes), n'avait peut-être pas la même résonance au moment de la conception du quartier qu'actuellement et il semble important de s'en soucier dès à présent et de l'inclure dans le projet final.

Un jardin dévolu aux occupants des appartements à proximité, aux pendulaires de la mobilité douce, aux enfants du collège, aux parents et citoyens de notre commune. L'importance d'un tel emplacement a aussi pour but de renforcer la cohésion sociale, sans oublier la nécessité d'atteindre à court terme nos objectifs en matière de responsabilité climatique et de développement durable.

La commission a relevé que le contenu du préavis était très exhaustif. De plus, nos différentes questions et interrogations ont retenu toute l'attention de Madame la Municipale et ont reçu des réponses claires et bien fondées.

Au vu de ce qui précède, la commission du préavis 18/2023 approuve à l'unanimité le préavis tel que présenté.

Conclusions

La commission ad hoc, à l'unanimité de ses membres, propose au conseil communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 18/2023 de la Municipalité du 06 novembre 2023 ; ouï le rapport de la commission ad hoc chargée de son étude ; considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- 1. d'octroyer un crédit d'ouvrage relatif à la mise en place du jardin Rosalie de Constant, chemin de Courseboux à Cully, pour un montant de CHF 383'000.-TTC ;**
- 2. d'amortir le mobilier du jardin par annuités égales sur 10 ans au maximum (chapitre 440), la première fois au budget 2024 ;**

3. d'amortir l'investissement relatif à la mise en place du jardin Rosalie de Constant, chemin de Courseboux à Cully, par la subvention cantonale estimée à CHF 5'000.-, par la contribution de CFF SA estimée à CHF 8'000.- puis par annuités égales sur 30 ans au maximum (chapitre 440), la première fois au budget 2024 ;
4. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix des modes de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

Cully, le 22 novembre 2023

Nathalie Pfeiffer

Candida da Silva

Thérèse Brand

Annigna Gerig

Vivian Gaudin - rapporteur